

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet MOUNTAIN RESCUE TRAINING	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F556/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0133-12F556	Date 2012-03-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-239-5837	
File No. - N° de dossier VIC-1-34656 (239)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-03-29	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Large, Kathy	Buyer Id - Id de l'acheteur vic239
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8456 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 1

La modification ci-dessous fait suite à des questions soulevées par les soumissionnaires. Cette modification comprend des ajouts ainsi que des modifications du texte original et doit donc être prise en considération par les fournisseurs dans leur réponse.

1. L'ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT / page 22 dit:

“Les dépenses suivantes seront payées par le ministère de la Défense nationale (MDN) et ne doivent pas être incluses au taux journalier:

- tous les déplacements locaux entre les lieux de formation et les lieux d'hébergement;
- l'hébergement dans des établissements commerciaux aux lieux de formation pour un maximum de quatre instructeurs; les instructeurs seront logés dans des chambres séparées;
- l'équipement destiné aux étudiants du MDN;
- les salles de réunion/d'entraînement;
- les licences, les permis d'accès aux parcs et les frais requis pour obtenir un permis d'accès commercial légal aux lieux de formation en montagne.”

Question:

Est-ce que le MDN procède les licences de guide commercial ou les permis pour les parcs nationaux et provinciaux en question?

Réponse:

Pour plus de clarté, le MDN assurera la maintenance de toutes les licences et permis requis pour entrer et rester dans les parcs à des fins de formation. Le MDN ne pourra être tenu pour responsable du paiement de toutes les licences nécessaires pour déterminer les qualifications/accréditations nécessaires pour être conforme avec cette demande de proposition.

2. **Sous:** Annexe A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX;

Supprimer: COURS DE TECHSAR, NQ5A, OBJECTIFS D'INSTRUCTION, #7

L'instruction et orientation devront être en conformité avec la qualification standard Tech SAR NQ5A AAHX, plans de cours, l'Association des guides de montagne canadiens (ACMG). Les instructeurs doivent soit être certifié par ACMG en Sauvetage en hauteur Techniques de niveau 3, ou certifiés par ACMG pour enseigner les technique pour sauvetage en montagne. Ces documents sont disponibles à partir de l'autorité contractante de TPSGC sur demande.

Insérer: Tel qu'indiqué ci-dessous:

L'instruction et l'orientation doit être établie en conformité avec les normes de qualification AAHX Tech SAR NQ5A ainsi que les plans de cours. Ces documents sont disponibles sur demande auprès de l'autorité contractante de TPSGC. Les instructeurs doivent être certifiés Guides de Montagne ACMG / UIAGM, suivre les lignes directrices ACMG " Terrain and Professional Guidelines" correspondant à leur niveau de certification et de fournir l'instruction relatives à l'escalade de montagne et au sauvetage improvisé en montagne conformément aux meilleures pratiques mises a jours occasionnellement par l'Association des Guides de Montagne Canadiens (ACMG). Les instructeurs doivent également être qualifiés pour instruire les Techniques d'Encordement et Nœuds de Sauvetage en Montagne (démontré par l'achèvement de la formation HARD Instructeur Niveau 3 ou la participation à Encordement de Sauvetage, mise à jour et également connu sous le nom de Sauvetage Niveau 2, ou l'équivalent accepté).

Sous: Annexe A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX;

Supprimer: COURS DE TECHSAR, NQ6A, OBJECTIFS D'INSTRUCTION, #8

8. L'instruction et orientation devront être en conformité avec la qualification standard Tech SAR NQ5A AAHX, plans de cours, l'Association des guides de montagne canadiens (ACMG). Les instructeurs doivent soit être certifié par ACMG en Sauvetage en hauteur Techniques de niveau 3, ou certifiés par ACMG pour enseigner les technique pour sauvetage en montagne. Ces documents sont disponibles à partir de l'autorité contractante de TPSGC sur demande.

Insérer: Tel qu'indiqué ci-dessous:

L'instruction et l'orientation doit être établie en conformité avec les normes de qualification AAHX Tech SAR NQ6A ainsi que les plans de cours. Ces documents sont disponibles sur demande auprès de l'autorité contractante de TPSGC. Les instructeurs doivent être certifiés Guides de Montagne ACMG / UIAGM, suivre les lignes directrices ACMG " Terrain and Professional Guidelines" correspondant à leur niveau de certification et de fournir l'instruction relatives à l'escalade de montagne et au sauvetage improvisé en montagne conformément aux meilleures pratiques mises a jours occasionnellement par l'Association des Guides de Montagne Canadiens (ACMG). Les instructeurs doivent également être qualifiés pour instruire les Techniques d'Encordement et Nœuds de Sauvetage en Montagne (démontré par l'achèvement de la formation HARD Instructeur Niveau 3 ou la participation à Encordement de Sauvetage, mise à jour et également connu sous le nom de Sauvetage Niveau 2, ou l'équivalent accepté).

Les autres modalités et conditions restent inchangés.